



New Import Policy and Export Program for

Wood Packaging

Effective January 2, 2004

Canada Enforces New Import Requirements for
Wood Packaging.

The International Plant Protection Convention (IPPC) is an international treaty whose focus is to protect plants and plant products and to minimize the spread of their potential pests and diseases effectively. Over 100 countries are members of the IPPC and, together through collaboration, produced the International Standard for Phytosanitary Measures (ISPM) No.15 adopted in March, 2002.

Introduced pests (such as viruses, bacteria, fungi, insects) of plants and trees can have a serious negative impact on Canada's plants, including those important in the logging, horticulture and agriculture industries.

The provisions of ISPM No. 15 cover wood or wood products (excluding paper products) used in supporting, protecting or carrying a commodity, including damage. These wood products are known to harbour and spread serious pests and diseases when moved without adequate treatment.

As a member of the IPPC, Canada is adopting a set of guidelines for regulating the import of wood packaging materials (ISPM No.15). To meet our international obligations, Canada has harmonized our import regulations and produced an export certification program compliant with the international standard.



Help protect Canadian forests and related industries against plant and tree pests entering or exiting Canada via wood packaging.

Aidez-vous à protéger les forêts canadiennes et les industries qui en dépendent contre les organismes nuisibles des végétaux et des arbres qui entrent ou sortent du Canada par l'entremise de bois d'emballage.



Nouvelle réglementation en matière d'importation et d'exportation pour les

matériaux d'emballage en bois

Entrée en vigueur le 2 janvier 2004 des
nouvelles exigences canadiennes à l'importation
pour les matériaux d'emballage en bois.

La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est un traité international qui vise à protéger les végétaux et les produits végétaux et à réduire le plus efficacement possible la propagation des ravageurs et des maladies potentiels associés à ces végétaux. Une centaine de pays sont membres de la CIPV et ont collaboré à la production de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 15 qui a été adoptée en mars 2002.

L'introduction d'organismes nuisibles (virus, bactéries, champignons, insectes) s'attaquant aux végétaux et aux arbres peut avoir de graves répercussions sur les végétaux du Canada, notamment ceux qui ont une grande valeur pour les secteurs de l'exploitation forestière, de l'horticulture et de l'agriculture.

Les exigences de la NIMP n° 15 visent le bois ou les produits du bois (sauf les produits en papier) utilisés pour soutenir, protéger ou contenir un produit, y compris le bois de calage. On sait que ces produits de bois hébergent et propagent des organismes nuisibles et des maladies lorsqu'ils sont transportés sans avoir été exposés à un traitement approprié.

À titre de membre de la CIPV, le Canada est en voie d'adopter un ensemble de règles pour réglementer les importations de matériaux d'emballage en bois (NIMP n° 15). Afin de respecter ses obligations internationales, le Canada a harmonisé ses règles d'importation et a établi un programme de certification des exportations qui respecte la norme internationale.



This mark **MUST** appear on
wood packaging materials to
satisfy the requirements of
ISPM No. 15.

Cette marque **DOIT** apparaître
sur les matériaux d'emballage
en bois afin de rencontrer les
exigences de la NIMP n° 15.



For more information:

www.inspection.gc.ca/english/plaveg/for/cwpc/wdpgkg.shtml

Pour de plus amples informations :

www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/for/cwpc/wdpgkf.shtml

1-800-442-2342

Monday to Friday, 8:00 a.m. to 4:00 p.m. Eastern standard time

du lundi au vendredi, de 8h à 16h, heure normale de l'Est